

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021020911

Dossier numéro : 2021-04-20/01

Titre

20 AVRIL 2021. - Décision modifiant la décision du 26 mai 2009 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire portant agrément de laboratoires d'analyse dans le cadre de ses missions de contrôle

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2021 page : 46192

Entrée en vigueur : 15-05-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. A l'annexe de la décision du 26 mai 2009 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire portant agrément de laboratoires d'analyse dans le cadre de ses missions de contrôle, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° les mots " Laboratorium ECCA " sont remplacés par le mot " ECCA ";
- 2° le mot " Biotox " est remplacé par les mots " ECCA btx ".